

## Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

### Horaires et sites d'accueil

	Accueil matin (7h-8h10)	Accueil soir (16h30-19h)	Étude surveillée (16h30-18h)	Post étude (18h-19h)
Victor Baloche maternelle	ACM Château Gaillard	ACM Château Gaillard	--	--
Victor Baloche élémentaire	ACM Château Gaillard	ACM Château Gaillard	À l'école	ACM Château Gaillard
La Fontaine maternelle	ACM Arthur Clark	ACM Arthur Clark	--	--
La Fontaine élémentaire	ACM Château Gaillard	ACM Château Gaillard	À l'école	ACM Château Gaillard

#### 1 Espace Enfance Arthur Clark - [acmarthurclark@wissous.fr](mailto:acmarthurclark@wissous.fr)

26, avenue du Général de Gressot - 01 69 20 96 27

Directeur : 06 80 66 64 87 - Directeur adjoint : 06 14 27 80 38

#### 2 Espace Enfance Château Gaillard - [acmchateaugaillard@wissous.fr](mailto:acmchateaugaillard@wissous.fr)

Rue du Docteur Ténine - 01 69 34 94 60

Directeur : 06 16 36 41 10 - Directeur adjoint : 06 34 64 61 20



### L'animateur de l'ACM

L'animateur permet à votre enfant de pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente tout au long de sa scolarité et à différents moments de la journée : le matin avant l'école, sur le temps du midi, le soir après l'école mais aussi les mercredis et durant les vacances scolaires et le ramassage scolaire.

Il veille à son épanouissement et l'accompagne vers son autonomie.

### L'ATSEM

La Ville de Wissous dispose d'une ATSEM pour chacune des classes de maternelle.

L'ATSEM assure un accompagnement éducatif sur l'ensemble de la journée.

Elle participe à la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par l'enseignant et a un rôle complémentaire auprès de lui.

Les tâches qu'elle assure sont essentielles au bon fonctionnement de l'école. À la fois référent social et affectif, l'ATSEM apporte une attention particulière, bienveillante et personnalisée aux enfants.



## FICHE PRATIQUE *à conserver*

### Établissements scolaires

- École maternelle La Fontaine**  
Chemin de la vallée - 01 60 11 21 14
- École élémentaire La Fontaine**  
Rue des Peupliers - 01 60 11 20 70
- École primaire Victor Baloche**  
Rue Charles Legros - 01 60 11 34 06

Pour connaître votre école de secteur,  
rdv sur le site de la ville : [www.wissous.fr](http://www.wissous.fr)

### Services des affaires scolaires

01 64 47 27 04 / 01 64 47 27 32  
[affaires.scolaires@wissous.fr](mailto:affaires.scolaires@wissous.fr)

#### Uniquement sur rendez-vous

Lundi 13h30-17h30  
Mardi 9h-12h et 13h30-19h  
Mercredi 9h-12h et 13h30-17h30  
Jeudi 9h-12h  
Vendredi 9h-12h et 13h30-17h30

### Dérogations scolaires

Elles sont délivrées à titre exceptionnel après validation en commission d'arbitrage. Elles doivent être justifiées par des raisons familiales, professionnelles ou de santé. La demande de dérogation scolaire doit être faite dans la commune de résidence de l'enfant.

### Rythmes scolaires

Semaine de 4 jours, avec école  
les lundi, mardi, jeudi et vendredi  
de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.



## Réservations Portail famille

Les réservations aux « activités enfance » sont **obligatoires et à effectuer** au plus tard le dimanche avant minuit pour la semaine à venir et les suivantes.

Elles concernent :

- la restauration scolaire
- l'étude surveillée
- l'accueil du matin et du soir
- les mercredis et vacances scolaires



Aucun enfant ne pourra être accueilli en dehors de cette procédure.

Si votre enfant vient de manière régulière tout au long de l'année, nous vous invitons à réserver les activités jusqu'à la fin de l'année scolaire.

**En cas de maladie**, transmettre le certificat médical au nom de l'enfant sous 8 jours à [affaires.scolaires@wissous.fr](mailto:affaires.scolaires@wissous.fr). Passé ce délai, aucune régularisation ne pourra être effectuée.

### Restauration scolaire

**Horaires** : la pause méridienne se déroule de 12h à 14h.

*En cas de rdv médicaux (orthophoniste ou autres) sur le temps de la pause méridienne, contactez les directeurs des ACM.*

**Encadrement** : les enfants sont pris en charge par les animateurs de la Ville ainsi que par les ATSEM (uniquement pour les maternels).

### Étude surveillée

L'étude surveillée est ouverte aux élèves du CP au CM2 pour 2 jours minimum de présence par semaine. Elle est assurée par les enseignants de Wissous et des étudiants post bac.

**Horaires** :

- **16h30-17h** : goûter des enfants (à fournir par la famille)
- **de 17h à 18h** : étude surveillée en classe

### Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

- **Accueil du matin** : de 7h à 8h10
- **Accueil du soir** : de 16h30 à 19h – le goûter de l'enfant est à fournir par la famille. Une fois l'enfant pris en charge par l'ACM et afin de ne pas perturber l'organisation, les enfants ne pourront être récupérés avant 17h30.
- **Accueil post-étude** : de 18h à 19h – élèves pris en charge à la sortie de l'étude surveillée et accompagnés à l'ACM.
- **Mercredis** : accueil à la journée (de 7h à 19h) ou en ½ journée (de 7h à 13h30) – repas inclus
- **Vacances** : accueil à la journée uniquement (de 7h à 19h)

Les réservations sont à effectuer 3 semaines avant le début des petites vacances et 1 mois avant le début des grandes vacances (juillet et août).

## Ramassage scolaire

Le ramassage est mis en place pour les familles ne pouvant déposer et/ou récupérer leur(s) enfant(s) à l'école.

Arrêts	Aller	Retour
La Fraternelle	7h45	17h15
Bois Charlet	8h00	17h00
École La Fontaine	8h15	16h45
École Victor Baloché	8h25	16h35

*Horaires donnés à titre indicatif*

**Pré-inscription** : à effectuer sur le dossier enfance

**Attention : le nombre est limité**

Les affaires scolaires reviendront vers vous pour vous informer de la suite donnée à votre demande de pré-inscription.

## Badge d'écolier

Chaque enfant scolarisé à Wissous ou fréquentant l'ACM doit être doté d'un badge.

Ce badge est remis à votre enfant par le service des affaires scolaires dès sa 1<sup>e</sup> inscription à l'école ou à l'ACM et devra être conservé jusqu'à la fin de sa scolarité.

Le badge est utilisé par votre enfant à chacune de ses présences à l'ACM (accueil du matin, accueil du soir, mercredis ou vacances)

En cas d'oubli au-delà de 5 fois ou en cas de perte, un nouveau badge sera réédité et facturé 7€/pièce.

## Facturation

Votre facture « activités enfance » est mensuelle et consultable sur votre portail famille.

Plusieurs modes de paiement sont possibles

- Carte bancaire sur votre portail
- Espèces
- Prélèvement automatique
- Chèque
- CESU uniquement pour les frais de garde

La date limite de paiement est importante. Si vous dépassez le délai requis, vous serez directement redevable auprès du trésor public.

## Tuto réservations Portail

Pour vous guider dans vos démarches de réservations en ligne, aidez-vous du tuto disponible sur le site de la ville.

## Tarifs

Consultables sur le site de la ville à partir de juin 2021.